



ARRETE n° 23 / 00547

Liste d'aptitude des candidats admis au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels. Session 2023

Le Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L325-38 à L325-43 ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 22/02038 du 1^{er} juillet 2022 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2023, modifié par l'arrêté 22/02290 du 28 juillet 2022 et par l'arrêté n°22/02510 du 14 septembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission en date du 13 mars 2023 fixant la liste des 130 candidats admis au concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2023 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Arrête

Article 1

Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, à compter du 20 mars 2023, les 130 lauréats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique :

AUDAP Pierre
BANES Pierre Jean
BAQUERIN Hervé
BARATON Julien
BATAILLEY Corentin
BERCHENY Romain
BLANCHET Alexis
BOISSOU Jérémie
BOMBOLO-LAHAXE Kevin
BONFANTI Jordan
BOUDEHEN Yoann
BOUEL Christian
BOUSCAUD Clément
BREGEON Julien
BREINE Michaël
BROCHON Anthony
BROHEE Adrien
BRU Stephane
BRUMAUD Vincent
BRUNEAU Ludovic
BRUNIER Vincent
BUSSIERE Thomas
BUTTAZZONI Alice
CALMEJANE Jerome
CAMPAGNA Benjamin
CANTAREL Sylvain
CASTAGNOS Matthias
CAZALIS Maxime
CÉLAN Matthieu

Accusé de réception en préfecture
017-281700252-20230320-23-00547-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2023

CEYRAT Marjolaine
CHERAUD Adrien
CLÉRY Camille
COLLET Audrey
COLONGE Franck
DARGENT Aymerick
DE PASQUALE Pierjean
DE TOUZALIN Guillaume
DELUGAT Anthony
DENIS Maëlle
DESSAIGNES Nathan
DOUGNAC Julien
DRABIK Nicolas
DUBOIS Kevin
DUBOULET Vincent
DUFAU Yohann
DUHOURQUET Benjamin
DUMAINE Adrien
DUPOUY Bastien
DUTILLOY Julien
EGRETEAU Antoine
FAURE Teddy
FERNANDEZ Mathieu
FERRASSE Arnaud
FOUQUET François
FRANGEUL Thomas
FROMNTEIL Guillaume
GAURAT Jean-Francois
GENDRON Peter
GIRARD Romain

Accusé de réception en préfecture
017-281700252-20230320-23-00547-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2023

GOUSSET Jonathan
GUILLERME Agnès
GUINARD Jean-David
GUTIERREZ David
HARAN Jean Luc
HEINZLEF Antoine
KOUCHKAR Slimane
KULIG Gérald
LACOSTE Victor
LANIEL Brice
LARCHET Aurélien
LASKOWSKI Jonathan
LATASTE Fabien
LEBON Gladys
LEGRAND-PARIS Jean-François
LEMASSON Cyril
LEMOIGNE Benjamin
LEROY Hugo
LLEU Victor
LUGUET Xavier
MAFFEI Nicolas
MARTIN Hugo
MAZIERE Julien
MEUNIER-AUROY Olivier
MLECZAK Mathieu
MOINEAU Nicolas
MOREAU Pierre
NARFIN Paul
NICOLAS Mathias
NOISETTE Ludovic

Accusé de réception en préfecture
017-281700252-20230320-23-00547-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2023

OMNES Mélanie
PAGA Pierre
PALOUS Clément
PALOUS Guillaume
PERCHERON Clément
PEYRAT Thomas
PEYROL Alexis
POINTEAU Dimitri
PONSON Julien
POTIER Anthony
POULET Olivier
REBU Axel
RECARTE Fanny
REGNIER Lionel
RICHARD Loïc
RODRIGUEZ Anthony
ROQUEMAUREL Nicolas
ROSSIGNOL Elodie
ROUSSELET Déborah
ROUSSIER Julien
ROUZAUD Guillaume
ROYER Camille
RULLAN Aurélien
SEFFOUHI Rabéa
SENON Yoann
SERVANT Mathieu
TARDAT Kévin
TAUZIN Emile
TEXEREAU Léo
THERIAU Mathieu

Accusé de réception en préfecture
017-281700252-20230320-23-00547-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2023

THEVENIN Benjamin
VERDIN Maxime
VERHAEGEN Jerome Nicolas Guillaume
VERNIERES Tristan
VILLEGAS Baptiste
VILLEMAGNE Louise
VINCENT Baptiste
VRIGNAULT Mikael
WARMÉ Dylan
ZION Paul
ZWISLER Marty

Article 2 :

Le SDIS souhaitant recruter un lauréat de cette liste doit en informer par écrit le SDIS 17, organisateur du concours. Une convention sera établie et la gestion de la liste d'aptitude sera actualisée.

Article 3 :

L'ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, affiché dans les locaux et publié sur le site internet du SDIS 17.

Les lauréats seront informés par courrier déposé dans leur espace candidat.

Par ailleurs, une liste sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de la Charente-Maritime, comportant les coordonnées personnelles des candidats ayant donné leur consentement, pouvant être modifiées à tout moment, à la demande des candidats concernés.

Article 3

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif (15 rue de Blossac, 86000 Poitiers) peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente-Maritime.

Fait à Périgny,
Le 20 mars 2023.



Le Président du Conseil d'administration
Stéphane VILLIERS

Accusé de réception en préfecture
01181700252-20230320-23-00547-AR
Date de réception préfecture : 22/03/2023